

## CR FO du CTSSNE du 13 Avril 2021

Représentants de l'Administration : Sébastien Chêne DIRNE/D, Bruno Cunin DIRNE/DA, Emmanuel Félix ADM/D, Guillaume Leleu Previ/D.

Représentants du personnel : Pierre-Luc Payet, Cédric Kippeurt et Thibaut Laffineur pour SNITM-FO, Olivier Jacques pour Solidaires.

Catherine Picard est présente comme experte.

Ce CTSSNE avait une nouvelle fois pour objet la mise en œuvre de la division SERVICES de la DIRNE dont la précédente proposition de l'administration avait été rejetée par les représentants du personnel lors du CTSSNE du 16 Février.

A noter que ce CTSSNE est pour l'occasion « fusionné » avec le CHSCTNE dont les représentants sont également invités, afin de pouvoir également discuter des aspects de la nouvelle organisation concernant les problématiques du CHSCT (des remarques sur ce point ont notamment été fait au dernier CTEP).

L'organisation retenue par l'administration retient les principales demandes formulées par une majorité de prévisionnistes, à savoir :

- pas d'astreintes de nuit pour le poste CPR
- astreintes CPR limitées aux journées de week-end et jours fériés
- création d'un deuxième poste permanent, poste tenu par des CPR et des MC.
- pas de saisonnalité

Mme Picard présente en séance une simulation sur le fonctionnement possible de Services sur la base des éléments précédents.

Nous formulons ensuite des remarques sur les différentes fiches de postes envisagées :

**CPR :** nous nous étonnons d'une formulation différente, voire contradictoire, entre la fiche de poste CPR et le document d'organisation de Services quant au déclenchement du recours à l'astreinte, par le CPR dans la première, par l'encadrement dans la deuxième. Il ne nous paraît pas approprié que cette décision revienne au CPR, même s'il sera évidemment consulté. Nous demandons également que soit mentionné clairement que l'astreinte reste limitée aux jours de week-end et fériés. La cible du nombre de CPR est fixée à 11, mais un effectif de 12 reste temporairement possible.

**MC (prévi) :** deux fiches de postes sont prévues, une avec nuits et l'autre sans nuits. A noter que les MC ne sont pas assignables. Un point important n'est pas encore défini, l'heure de début des vacations de jour. Une majorité de collègues souhaiterait un début de poste à 07h, les productions à faire avant cette heure pouvant être réalisées par le deuxième poste de nuit. Nous regrettons notamment l'absence du médecin pour nous informer sur les effets néfastes d'un début de vacations à 06h.

**MC Clim :** ce poste devrait concerner 4 ETP destinés à ne faire que de la clim et n'a pas vocation à être pérenne.

Nous passons au vote sur cette proposition d'organisation.

Les membres du CHSCT s'abstiennent, notamment en raison de l'absence du médecin du travail.

Les représentants du SNITM-FO au CTSSNE reconnaissent le travail accompli allant davantage dans le sens des agents mais rappellent qu'ils restent opposés depuis le départ à cette énième réorganisation trop hâtivement bricolée et sans cesse changeante créant un climat anxieux pour de nombreux collègues. Nous faisons part des inquiétudes toujours en cours concernant les futurs outils, le flou concernant les tâches clim et déplorons à nouveau l'absence du médecin.

Pour ces raisons, nous votons contre cette réorganisation.

Un nouveau CTSSNE sera convoqué le 29 Avril pour validation définitive par l'administration.